

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL



de la COMMUNE de VERZY

du mardi 28 février 2023

Convocation en date du 21 février 2023

Le mardi 28 Février 2023 à 18 h 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire Corbeaux Christophe.

Présents : Corbeaux Christophe, Simon Béatrice, Callens Franck, Burlot Astrid, Barbier Mathis, Dappoigny Jean-François, Maiziere Gilles, Fougerouse Dominique, Lepreux Ingrid (secrétaire de mairie).

Absent : Terver Christophe.

Absents excusés : Gueugnon Sébastien, Jacquet Anne-Laure

Secrétaire de séance : Burlot Astrid.

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les questions abordées lors de la session précédente. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Demande de passage en LED pour l'ensemble de l'éclairage public.

La Communauté Urbaine du Grand Reims a demandé aux collectivités l'extinction de son éclairage public durant la nuit, mais la commune de Verzy a décidé de le maintenir afin d'assurer la sécurité civile et routière. Vu que la CUGR a décidé de passer l'ensemble des points lumineux en LED dans ses communes, Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il

serait de bonne augure de passer l'éclairage public de notre village en LED avec abaissement de l'intensité lumineuse durant la période de faible fréquentation des lieux.

Étant donné que des travaux de voirie vont être effectués rue Saint Basle, Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'il faudrait implanter un candélabre en haut de cette rue au niveau du parking du cimetière. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette proposition.

2. Travaux Salle des fêtes - Lot de plomberie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aucune enveloppe n'avait été déposée pour le lot plomberie et qu'une négociation directe avait été proposée et acceptée par l'assemblée lors d'une précédente réunion.

L'entreprise ACP propose un devis de 36 676,35 euros H.T. soit 44 011,64 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis du plombier ACP.

3. Sécurisation routière du village – Devis GNAT

Devis forfaitaire de 13 900 euros H.T. soit 16 690 euros T.T.C.

Une demande de précisions sur les honoraires va être demandée au GNAT par rapport à l'exécution ou pas des travaux.

4. Devenir de l'ancienne école maternelle

Monsieur GOELFF, le dentiste a visité l'école maternelle et ne donnera pas suite considérant l'ampleur et le coût des travaux.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de vente n'a pas abouti et qu'il serait préférable de remettre le bâtiment en vente, étant donné le montant élevé des travaux pour la mise aux normes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la remise en vente de l'école maternelle au prix de 250 000 euros et décide qu'aucune exclusivité ne sera accordée à des éventuels professionnels de l'immobilier. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5. Parking rue Saint Basle - Hangar communal et cimetière

Devis proposé par Monsieur Maréchal de l'Entreprise SMTP

Parking 105 m² : 11 205 euros H.T. soit 13 446 euros T.T.C.

Plate forme en dessous du parking 45 m² : 4 500 euros H.T. soit 5 400 euros T.T.C.

D'autres devis vont être demandés à d'autres entreprises .

6. Questions divers

*** Avenue du petit Paris – Pluvial :**

Devis SMTP réfection en béton : 9 900 euros H.T. soit 11 880 euros T.T.C.

La Communauté de Commune du Grand Reims prend à sa charge uniquement la réfection du revêtement utilisant de l'enrobé.

Le Conseil Municipal refuse le devis SMTP trop élevé et décide de choisir comme revêtement l'enrobé pris en charge par la CUGR.

* Monsieur CALLENS informe le Conseil Municipal de la commande de Sacs à crottes écolo-biodégradables.

La séance s'est clôturée à 19 h 45 le 28/02/2023

Monsieur le Maire
CORBEAUX Christophe



Conseillère municipale,
Secrétaire de séance
BURLLOT Astrid

